

Postulat : Des zones de silence à Lausanne

La population lausannoise ne cesse d'augmenter. De 145 538 habitants en 2021, Lausanne pourrait passer à 152 000 résidents en 2030.

Dans notre ville ceinturée de communes qui observent la même croissance démographique, les aires de loisirs (parcs, bord du lac...) sont soumises à une forte pression de fréquentation. Pression d'autant plus importante que des événements culturels et l'exploitation de diverses infrastructures réduisent encore les possibilités de détente sur le domaine public.

Pour de nombreux Lausannois et Lausannoises qui n'ont ni jardin ni résidence secondaire, les espaces verts et publics revêtent une grande importance. Comme le révèle une enquête de l'institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), les visiteurs de tels lieux recherchent le plein air, la sérénité, le calme, la détente, le plein d'énergie et... le moins possible le contact avec des gens¹.

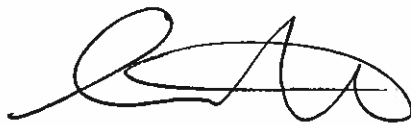
La surfréquentation des aires de loisirs accroît la probabilité de subir des dérangements sonores. Soit qu'une personne parle bruyamment au téléphone sur haut-parleur, soit qu'une autre écoute à plein volume sa puissante enceinte bluetooth, soit qu'un groupe festoie à grand renfort d'éclats de voix, « le bruit qui fait déjà souffrir un Suisse sur 5 »² s'invite également dans les zones de détente. Pour préserver la qualité des loisirs urbains et pour limiter la mobilité de loisirs dans un esprit de durabilité, il est nécessaire de protéger certaines aires des nuisances sonores. Actuellement, elles ne le sont pas. "Il manque dans le droit de l'environnement des critères tangibles pour la protection des exigences de plein air"¹. Il manque également à Lausanne une disposition réglementaire pour protéger le calme : le règlement sur les espaces verts (DREV) autorise la diffusion sonore amplifiée par des haut-parleurs s'ils ne sont pas puissants. Il incombe donc à la personne qui aspire à se détendre dans le calme de demander à un voisinage bruyant de réduire le volume de ses émissions sonores. Il n'est pas facile d'entreprendre une telle démarche. La société enregistre une augmentation de comportement et d'attitudes tels que le narcissisme, l'individualisme, la violence verbale. L'empathie est en déclin. « L'explosion du temps passé devant les écrans au détriment de l'interaction avec des individus affecte la capacité de ressentir ce que les autres ressentent et impacte négativement la coopération. »³

Pour les raisons évoquées, le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'aménager des zones de silence avec une signalisation ad hoc

- dans chaque parc lausannois d'envergure
- au bord du lac
- au sud-ouest de la piscine de Bellerive
- etc.

Le postulat souhaite également que la Municipalité ajoute aux dispositions réglementaires des espaces verts de la commune de Lausanne (DREV) un point de règlement sur les zones de silence.

Tatiana Taillefert



Virginie Kyriakopoulos



¹ Enquête WSL suisse sur les espaces de loisirs de proximité intitulée "Relevé dans l'espace des loisirs de proximité"

² Luca Pattaroni, maître d'enseignement et de recherche au laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL

³ Mai 2010, Personality and social Psychology review